

**INTERSESSIONAL PANEL OF THE UNITED NATIONS COMMISSION
ON SCIENCE AND TECHNOLOGY FOR DEVELOPMENT (CSTD)**

**Geneva, Switzerland
25-26 October 2022**

Contribution by Cameroon

to the CSTD 2022-2023 priority theme on “Ensuring safe water and sanitation for
all: a solution by science, technology and innovation”

DISCLAIMER: The views presented here are the contributors' and do not necessarily reflect the views and position of the United Nations or the United Nations Conference on Trade and Development

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES

DIRECTION DES NATIONS UNIES ET DE
LA COOPERATION DECENTRALISEE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS

DEPARTMENT OF THE UNITED NATIONS
AND DECENTRALIZED COOPERATION

UNITED NATIONS COMMISSION ON SCIENCE AND TECHNOLOGY FOR DEVELOPMENT (CSTD)

2022-2023 intersessional panel meeting ,25-26 October 2022, Geneva

PRIORITY THEME 2: Ensuring safe water and sanitation for all: a solution by science, technology and innovation

Contribution from Cameroon

1. Contexte pays

1. Le Cameroun, pays d'Afrique Centrale, a une superficie d'environ 475 650 km². Le Cameroun présente une diversité dans la distribution de ses ressources naturelles. Le Pays compte cinq principaux bassins hydrographiques : le bassin du Lac Tchad, le bassin du Niger, le bassin de la Sanaga, le bassin du Congo et le bassin des fleuves côtiers. A l'exception du bassin de la Sanaga qui est interne au territoire camerounais, tous les autres bassins sont transfrontaliers.

2. Avec la croissance moyenne du PIB en termes réels a autour de 4%, au cours des cinq dernières années, contre une prévision initiale de plus de 5,5%. Cette évolution n'a pas été suffisante pour favoriser la réduction de la pauvreté de sorte à atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2015 et accroître le revenu national brut par habitant.

3. La population vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimée à environ 40%, ce qui signifie que près de la moitié de la population n'est pas en situation de pouvoir accéder aux services sociaux de base, dont l'eau.

4. Cette photographie socio-économique du pays impacte directement le secteur de l'Eau Potable, l'Hygiène et l'Assainissement. En effet, pour une population estimée à 23 millions d'habitants en 2015, l'accès aux sources d'eau améliorées était estimé à 73% pour l'ensemble du pays contre 54% en milieu rural (Enquête par grappe a indicateurs multiples, 2014). La situation en terme d'assainissement est également loin d'être reluisante avec un taux de défécation à l'air libre de 7% sur l'ensemble du pays et dépassant les 20% dans certaines régions dont notamment celle de l'extrême nord. Le taux d'accès des populations aux toilettes améliorées est passé de 33 à 52 % entre 2006 et 2014 avec une avancée relativement faible en milieu rural (de 15 % à 22 %).

5. Cette situation de faible **Accès aux services d'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement (AEPHA)** est accentuée par les nombreuses crises humanitaires qui affectent le pays : déplacements internes et transfrontaliers des populations (Nigeria vers Cameroun, Centrafrique vers Cameroun), à crises nutritionnelles, environnementales (inondations depuis 2012, changements et variabilités climatiques) et sanitaires (choléra, polio, rougeole).

6. Depuis quelques décennies, le Cameroun fait face à une récurrence anormale de phénomènes climatiques extrêmes tels que la violence des vents, les températures élevées, les longues périodes de sécheresse ou de fortes précipitations qui mettent en danger les communautés humaines, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent.

7. Les effets conjugués de ces changements climatiques et des facteurs anthropiques particulièrement dans les régions du Nord et de l'Extrême Nord, contribuent à une réduction du potentiel en eau disponible et menacent la pérennité des usages liés à l'eau. Leurs conséquences amoindrissent les efforts du Cameroun pour réduire la pauvreté, développer une économie forte diversifiée et compétitive, et renforcer l'unité nationale et la consolidation du processus démocratique ; et ainsi nuire à l'objectif de la « vision 2035 » de devenir un pays émergent.

2. Objectifs de Développement Durable et le système d'Eau, Assainissement et Hygiène (EAH)

1. Le Gouvernement du Cameroun à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), avec l'appui du Système des Nations Unies, a conduit en 2015, le processus de localisation inclusif des ODD au Cameroun. Ce processus s'est fait de manière participative en incluant tous les acteurs au développement nationaux et internationaux et les populations à la base.

2. A l'issue du processus de contextualisation, les acteurs de développement ont notamment

donné leur opinion sur les cibles pertinentes pour le Cameroun en s'appuyant sur deux principaux critères que sont : l'ancrage aux stratégies et politiques de développement et, la prise en compte des défis émergents

3. Comme suite logique à cela, le cadre National des indicateurs de l'ODD 6 pour le Cameroun élaboré par le gouvernement en Octobre 2018 présente les indicateurs de mesure de chaque cible, les sources de données, les acteurs en charge de la collecte des données, l'analyse et la diffusion des indicateurs.

4. Le cadre de suivi des indicateurs simplifiés de progrès vers l'ODD 6 par les populations elles-mêmes sera développé sur la base des principales orientations du Cadre de Supervision de Suivi et de Redevabilité (CSSR) en cours de finalisation par la société civile.

5. Les données actuellement disponibles sur l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement (AEPHA) sont celles issues des enquêtes conduites dans le cadre du MICS.

6. Pour tenir compte de la particularité et de la complexité du calcul des indicateurs de l'ODD-6 et plus particulièrement les indicateurs 6.1 sur l'accès à l'eau potable et 6.2 sur l'assainissement de base, le pays s'est doté d'un système de gestion des données sur les infrastructures AEPHA logé à la Cellule du Système d'Information sur l'Eau (CSIE/DGRE/MINEE) et initié en 2015 l'inventaire et la géolocalisation des infrastructures. Les informations portent sur le type, la localisation, la fonctionnalité et le mode de gestion des ouvrages et seront à terme utilisées pour le calcul des indicateurs permettant de mesurer le niveau d'atteintes des ODD-6 par le pays.

7. Par ailleurs, le pays dispose de nombreux instruments de politique et de stratégie dont notamment : la loi portant régime de l'eau (loi n°98/005 du 14 avril 1998), la politique d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural, la lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine, Politique Nationale de l'Eau, la politique d'hygiène et salubrité, la stratégie sectorielle de la Santé, la Stratégie Nationale d'Assainissement Liquide, La Stratégie Nationale de l'ATPC, la Politique Nationale de l'Hygiène et Salubrité. Ces documents de politique et de stratégie s'appuient sur la *Vision 2035* du Gouvernement qui est de faire du Cameroun, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. Cette Vision est mise en œuvre à travers la Stratégie Nationale de Développement (SND 2020-2030). Ledit document qui est la boussole économique du Pays pour les 10 prochaines années.

8. Toujours dans l'optique d'atteindre des ODD-6, la vision nationale du secteur telle que définie dans la politique nationale de l'eau se décline comme suit : En 2035, les ressources en eau du Cameroun sont connues et gérées de manière durable pour contribuer au développement socio-économique du pays et à la préservation de l'environnement. Les implications de cette vision sont que les ressources en eau du pays sont connues, mobilisées, exploitées et gérées en garantissant l'équité, la paix sociale, la durabilité environnementale, l'efficacité économique, et ce dans le respect des engagements internationaux, régionaux et sous régionaux du Cameroun.

9. **Les principaux défis pouvant influencer l'atteinte des ODD-6 au Cameroun sont :**

- mobilisation des ressources financières : la faible mobilisation des ressources aussi bien internes qu'internationales pourrait compromettre la réalisation ODD-6. Des réflexions sont en cours pour doter le pays des stratégies pour une mobilisation efficace des ressources financières.
- changements climatiques : les ressources en eau sont de plus en plus affectées par les changements climatiques dont les impacts négatifs sont de nature à compromettre la réalisation des ODD-6. Le pays accorde une importance fondamentale à la mise en œuvre des différents programmes et projets d'adaptation et d'atténuation aux effets des changements climatiques.
- cadre institutionnel : la stabilité du cadre institutionnel du secteur de l'AEPHA, la réaffirmation du rôle majeur de Maître d'ouvrage au titre de l'Etat du Ministère chargé de l'eau, et la collaboration de tous les acteurs du secteur de l'eau sont d'une importance fondamentale.

- situation sécuritaire au plan national : la dégradation de la situation sécuritaire au plan national, peut affecter négativement l'engagement politique au profit de l'atteinte des ODD-6.

3. Comportements Collaboratifs, Dispositifs Fondamentaux et Principes

1. L'Etat se focalise sur ses missions régaliennes et garantit une gestion durable des ressources en eau au profit de l'intérêt général dans la perspective de la réalisation des objectifs nationaux qu'il s'est assigné. Au Cameroun, cette mission de l'Etat est assurée par le Ministère en charge de l'eau (à travers ses structures centrales, rattachées ou déconcentrées), qui a la responsabilité de la définition de la politique nationale en matière d'eau et d'assainissement liquide, de la coordination interministérielle de sa mise en œuvre en veillant particulièrement à une articulation harmonieuse entre les fonctions exercées par les autres acteurs. Outre ses missions régaliennes, l'Etat également assure sa fonction d'arbitrage et de mise en cohérence notamment par l'application des principes du développement harmonieux des régions, d'équité, de protection des usagers et de la nature et de la réalisation du droit à l'eau.

2. Les principaux départements ministériels concernés par l'accès aux services d'AEPHA au Cameroun sont le Ministère chargé de la santé publique, le Ministère chargé de l'environnement, le Ministère chargé de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère chargé de l'agriculture, le Ministère chargé du développement rural, Ministère chargé des infrastructures, le Ministère chargé des investissements publics, le Ministère chargé de l'éducation nationale, le Ministère chargé des finances et le Ministère chargé de l'administration du territoire.

3. Les autres acteurs clés sont : le Groupe Sectoriel WASH, les instituts de recherche et de formation, les collectivités territoriales décentralisées, le secteur privé (ensemble des entreprises individuelles ou sociétaires), les organisations de la société civile, les institutions internationales, les institutions régionales, les organismes de bassins transfrontaliers et les partenaires techniques et financiers.

4. Les principaux programmes d'AEPHA mis en œuvre dans le pays portent essentiellement sur :

- l'accès durable et équitable à l'eau potable et aux services adéquats d'hygiène et d'assainissement de base
- la promotion des bonnes pratiques en matière d'AEPHA
- la création d'un environnement favorable à la gouvernance du secteur

5. Les principales instances de coordination des interventions dans le secteur sont :

- le groupe sectoriel WASH mis sur pied par le biais d'un arrêté du Premier Ministre
- le groupe sectoriel WASH de réponse aux urgences avec ses démembrements régionaux et départementaux
- le groupe des partenaires techniques et financiers du secteur AEPHA

6. Ces différents groupes fonctionnent sur la base des TDRs et outils préparés et adoptés par l'ensemble des acteurs. Leur fonctionnement est régi par les documents de politiques et de stratégies et, le cadre juridico-institutionnel régissant le secteur de l'AEPHA au Cameroun

4. Elimination des Inégalités

1. Au Cameroun, on note une forte disparité en matière d'accès aux services d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base. Selon le MICS 2014, 54% des populations du milieu rural ont accès à une source d'eau améliorée contre 93% pour celles du milieu urbain. De même, l'accès aux services d'assainissement de base est de 22.2% en milieu rural et de 84% en milieu urbain.

2. Les mêmes disparités s'observent lorsqu'une passe d'une région, d'un département ou d'une commune à l'autre. Elles sont principalement dues à l'important déficit des infrastructures d'Eau et d'Assainissement en Milieu Rural, la non maîtrise du parc existant, la non maîtrise des ressources en eau, la non optimisation des financements alloués au secteur.

3. En Milieu rural, les corvées d'eau sont dévolues aux femmes. Aussi les latrines institutionnelles et publiques sont construites sans prise en compte de l'aspect genre.

4. Afin de réduire ces inégalités le Cameroun a d'une part, initié de vastes programmes visant à assurer un accès durable et équitable des populations à potable et aux services d'hygiène et d'assainissement de base et, d'autre part, renforcé le cadre de gouvernance du secteur à travers le développement des politiques de l'eau et de l'hygiène, des stratégies ATPC, WASH in school et Assainissement liquide et, le développement d'un système intégré de collecte et de gestion des données et informations sur l'accès aux services

5. Financement de l'EAH

1. Pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable, le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers du secteur déploient depuis quelques années, un effort d'investissement en adéquation avec l'atteinte des ODD. Cet effort est évalué à 277,985 milliards entre 2007 et 2016, et 270,2 milliards entre 2007 et 2015 respectivement pour l'hydraulique urbaine, celle rurale et l'assainissement. Il en est de même pour le programme d'assainissement liquide qui nécessite un investissement de l'ordre de 285 milliards FCFA (US\$600 million) pour les 10 prochaines années.

2. Avec l'adhésion du pays au « Programme d'ajustement structurel » des années 90, le recrutement des cadres au profit du secteur de l'eau a été gelé. Cette situation a eu pour conséquence, une réduction drastique des effectifs du secteur de l'eau, mettant en péril la capacité de l'administration publique de l'eau à assumer convenablement ses missions. La situation actuelle révèle que les effectifs sont insuffisants en juxtaposition au cadre institutionnel existant et aux missions dévolues au secteur de l'eau.

3. Face à cette situation pouvant porter préjudice à l'atteinte des ODD-6, le Gouvernement du Cameroun a initié avec l'appui de l'UNICEF, une enquête de traçabilité des dépenses publiques dans le secteur de l'eau, hygiène et assainissement. Cette initiative actuellement va permettre non seulement d'améliorer l'efficacité, l'impact et l'équité de l'action publique mais aussi de faire un plaidoyer l'augmentation des ressources allouées par le gouvernement au secteur de l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement.

4. Par ailleurs, dans le cadre du Programme de Coopération UNICEF Gouvernement du Cameroun pour la période 2018-2020, le pays sera doté d'une stratégie de mobilisation des ressources nécessaires au financement secteur de l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement

6. Priorités et Engagements du Pays

1. Tenant compte des objectifs globaux de développement, de la vision et des principes de gestion du secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement de base et, sur la base des priorités identifiées lors de la formulation des différents documents de politiques et stratégies (Politique Nationale de l'Eau, Politique nationale de l'hygiène et de la salubrité, Stratégie nationale de l'assainissement liquide, Stratégie nationale ATPC), le Gouvernement du Cameroun a pris les engagements suivants :

- Assurer le droit d'accès universel à l'eau et l'assainissement à l'horizon 2030 ;
- Accroître l'accès des populations urbaines et rurales à des installations d'assainissement améliorées en faisant passer le taux de couverture national de 34% en 2010 à 57% en 2020
- Mettre fin à la défécation à l'air libre d'ici 2035

- Promouvoir la bonne gouvernance du secteur de l'eau à travers le développement, l'actualisation et la mise en œuvre des politiques et stratégies, le développement de mécanismes de financement du secteur et l'actualisation de son cadre juridico-institutionnel